

# Propos présidentiel, télétravail et organisations des services en EPLE...

## LA QUADRATURE DU CERCLE ?

**L**e mercredi 31 mars dernier, Emmanuel MACRON annonçait au pays de nouvelles mesures sanitaires à mettre en œuvre dans ce contexte de crise pandémique qui n'en finit plus.

**Etait notamment recommandée ce soir-là** – puis confirmée par des communications ministérielles issues de la fonction publique comme de l'éducation nationale (par voie de circulaires notamment) – la généralisation du télétravail durant ce 3<sup>e</sup> « confinement » comme alternative aux déplacements et à l'activité en présentiel des personnels.

**Evidemment, le télétravail, comme son extension d'ailleurs,** suppose que les missions des personnels concernés soient « télétravaillables » de façon à organiser concrètement la continuité administrative et pédagogique attendue.

**Evidemment aussi, cette consigne présidentielle complétée par sa déclinaison ministérielle** n'a pas manqué de ques-

tionner notre monde des EPLE tant les infrastructures supportant nos outils et applications numériques ainsi que nos organisations de travail sont diverses et peuvent largement varier d'un établissement à un autre - et même d'une collectivité territoriale de rattachement à une autre, au sein de la même académie (merci à la décentralisation de 2004 !).



**Nous avons donc découvert – mais nous le savions déjà** – que rien dans ce ministère n'avait été réellement anticipé pour rendre possible le télétravail en EPLE, au grand dam de bon nombre de personnels pour qui cette modalité d'organisation des missions pouvait être une solution afin

d'éviter l'utilisation de transports en commun plutôt bondés.

**Il est donc grand temps que les discussions devant déboucher sur un cadrage général du télétravail** au niveau de la fonction publique aboutissent, et c'est en cours. Tant mieux !

**Mais il est grand également, compte tenu de l'organisation de nos missions administratives en EPLE,** dans les académies, que ces discussions s'ouvrent aussi à ce niveau-là tant nombre de questions se posent localement, d'ordre technique ou organisationnel ; support et sécurité des systèmes d'information des établissements, des applications utilisées, implication des CT de rattachement quant au réseau support, organisation du télétravail et rotation des personnels...

**À nos équipes académiques d'intervenir en ce sens,** là où ce travail de concertation n'aurait pas encore été mené ni même conclu (par une charte académique du télétravail ?).

